

**DEMANDE D'AUTORISATION DE PECHE AU CHALUT DU MAQUEREAU
dans la bande des trois milles de la baie de Saint-Brieuc**

(Arrêté n°209/2004 fixant les conditions particulières de l'exercice de la pêche au chalut du maquereau sur une partie du littoral du quartier des affaires maritimes de Saint-Brieuc)

**À RETOURNER
AU PLUS TARD AVANT LA DATE D'OUVERTURE ANNUELLE DE LA PECHE DU MAQUEREAU à la
délégation à la mer et au littoral (DML) d'immatriculation du navire**

CAMPAGNE 2017

Renouvellement

Nouvelle demande

NOM DU NAVIRE : _____

IMMATRICULATION DU NAVIRE : _____

LONGUEUR HORS-TOUT : _____

PUISSANCE MOTRICE (KW) : _____

NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE : _____

ADRESSE : _____

PORT DE DÉBARQUEMENT : _____

RAPPEL : *Le renouvellement des autorisations est soumis au retour des déclarations de pêche de la campagne précédente (fiches de pêche ou journal de pêche).*

Fait à _____ le _____

Signature _____